L'Est Eclair: Article: La commission d...







ACCUEIL ACTUALITÉS PETITES ANNONCES ANNONCES LÉGALES COMMUNAUTÉ JEUX LOISIRS

LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : Accueil > Article : La commission d'accessibilité bientôt à...

La commission d'accessibilité bientôt à l'œuvre

Réagir Envoyer **Imprimer**

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de la voirie, des espaces publics, de l'habitat collectif et des établissements recevant du public dans un délai de dix ans, soit pour le 1er janvier 2015.

La ville de Nogent n'a pas raté le train et s'apprête à travailler à la mise en conformité de ses installations accueillant du public. Conformément à la loi, une commission d'accessibilité a été créée à Nogent et un audit commandé à un bureau d'étude. Ses conclusions seront rendues dans les prochains jours et présentées le 17 septembre en commission.

« En fonction du diagnostic, le cabinet nous fera des propositions de travaux et d'aménagements pour rendre les lieux publics accessibles, indique Hugues Fadin, maire adjoint. À nous, ensuite, d'établir des priorités. Ces travaux représentent de lourds investissements, pas seulement pour Nogent. Certaines petites communes avec un budget restreint auront des difficultés à se mettre en conformité avec la loi »

La voirie devra également être mise aux normes. « Aucun délai n'est fixé en la matière, note Jean-Marc Odile, le responsable des services techniques de la ville. Les aménagements se feront au fur et à mesure des travaux de voirie.

Ils amélioreront le confort des personnes en fauteuil mais aussi de toutes les personnes à mobilité réduite, ce qui inclut les personnes âgées, les personnes qui transportent des enfants en poussettes, etc. ×

M.G



À Nogent, une commission d'accessibilité a été créée et un audit commandé à un bureau d'étude. Ses conclusions seront examinées prochainement

Haut de page Article paru le : 2 septembre 2010

Envoyer cet article à un(e) ami(e)		Imprimer cet article		
		Les commentaires	(0 commentaires)	
				» Tous les commentaires
	Réagir	à cet article ou alerter le	modérateur *	
Login (Email) :				
Mot de passe :		OK Inscription		
Mot de passe oublié?				
pornographique, ou en	lité d'alerter le modérateur de tout co	r pour pouvoir poster un commentaire ! ontenu injurieux, diffamatoire ou raciste porter atteinte au respect de la personn		
				Publier



L'actu En images



Rechercher Mentions légales Qui sommes-nous ? Contactez-nous Actualités L'actu de vos villes et **Petites Annonces Groupe Hersant Média** Communautés Services cantons France/Monde Agenda Guide touristique Immobilier L'Union Forums Bar-sur-Aube Bar-sur-Seine Nogent-sur-Seine Romilly-sur-Seine Arcis-sur-Aube Libération Champagne L'Aisne Nouvelle Paris Normandie Economie Politique Publiez vos photos Automobile Emploi Visitez la galerie photos Proposez un événement Météo Société Concours Emploi local La Provence Nice Matin Corse Matin Var Matin Faits divers / Justice Culture & loisirs Programmes télé Gérez votre Communiquez vos infos Bonnes affaires Villégiatures Sports L'Estac abonnement papier S'inscrire sur le site S'abonner aux Passer une annonce Votre département à la loupe Annonces légales Dossier newsletters S'abonner aux alertes Ma commune à la une Une date - une histoire Paroles de Champenois